

Faites de la propreté

Conférence-débat sur le tri sélectif

Jeudi 24 mai 2012, organisée par la Renaissance du Vieux Lyon et la MJC du Vieux Lyon

Georges Guerrier, responsable de la Commission Vie de quartier de la Renaissance du Vieux-Lyon, et Jérôme Noir représentant la MJC, introduisent cette réunion et laissent la parole aux intervenants :

- **Bertrand Jabouley**, adjoint au maire du 5^{ème} arrondissement, en charge de la gestion urbaine de proximité, de la propreté et de la voirie.
 - o La fête de la propreté est une initiative du Grand Lyon : il se réjouit que les CIL s'y soient fortement associés cette année, spécialement dans le 5^{ème} arrondissement.
 - o Il rappelle que, si les pouvoirs publics ont certains devoirs, la propreté reste néanmoins l'affaire de chacun.
- **Christian Debiesse**, directeur de la division collecte et gestion des déchets du Grand Lyon et **Fabrice Le Saint**, responsable de la subdivision de collecte Nord-Ouest en charge du 5^{ème} arrondissement.
 - o Le tri sélectif doit faire l'objet de communication. La RVL et la MJC sont des relais de cette communication, réseau indirect mais efficace pour faire passer les bons messages.
 - o Il faut prendre conscience de la problématique future d'une bonne gestion des déchets.
 - o Quelques chiffres repris dans le document projeté : dans le 5^{ème}, en 2009, 438 kg de déchets par habitant et par an, ce qui correspond à 1,2 kg par jour et par habitant.
 - o Le Grand Lyon est compétent pour la collecte et l'élimination des déchets ou assimilés
 - o Ce service public peut être opéré par du personnel Grand Lyon (régie), ou délégué à un tiers via des marchés publics ou DSP (Délégation de Service Public) mais, dans tous les cas, l'autorité organisatrice reste le Grand Lyon.
 - o 3 flux :
 - o
 - porte à porte : en service complet ou « normal » (selon que les poubelles sont sorties ou non par les particuliers). Depuis fin 2011, l'ensemble des communes du Grand Lyon bénéficie de la collecte sélective en porte à porte.
 - apport volontaire : verre, via les silos situés sur l'espace public
 - dans tous les cas, tous les produits issus de la collecte sélective sont valorisés (2^{ème} vie).
 - o Sur Lyon 5^{ème}, le ramassage se fait 6 fois dans la semaine. Depuis 2009, le mardi et le vendredi pour les bacs verts ; les lundi, mercredi, jeudi et samedi pour les bacs gris. La collecte des bacs verts a donc été doublée pour inciter les habitants à pratiquer le tri sélectif et augmenter le tonnage de cette collecte.
 - o Dans le Vieux Lyon et la Presqu'île, le ramassage se fait entre 5h30 et 10h.
 - o La chaîne se résume ainsi :
 - Pré collecte : chez soi
 - Collecte : par les bacs de tri
 - Traitement : centres de tri, soit à Rillieux, soit à Saint-Fons. C'est là que sont corrigées, à la main, les erreurs de tri (24,6% encore), qui engendrent un coût supplémentaire à l'ensemble de l'opération.
 - Une étude de caractérisation des ordures ménagères est actuellement en cours. Elle permettra de mieux connaître le contenu des bacs gris et ainsi de pouvoir engager des actions pertinentes.
 - o **Dans les poubelles vertes, on jette en vrac** : pas de sac fermé, pas de matériaux imbriqués : les trieurs ne doivent pas avoir à ouvrir les sacs (on ne sait pas ce qu'ils contiennent et cela peut entraîner des problèmes d'hygiène et de contamination de l'ensemble du chargement si les sacs contiennent des ordures ménagères. Pour cette raison, sont mis en place aujourd'hui de nouveaux bacs, operculés, dans lesquels on ne peut pas jeter de sacs fermés.
 - o **Chaque fois qu'il y a un doute sur la « qualité » du déchet, il faut mettre celui-ci dans le bac gris.**
 - o Les journaux, magazines, boîtes en carton (**découpées et non jetées telles quelles**) sont recyclés pour devenir du carton et du papier journal. **Les boîtes en carton doivent être propres.**
 - o Sont acceptés : les briques, les suremballages (yaourts), les boîtes à œufs en carton.
 - o Les bouteilles, flacons en plastique (**vissables ou bouchonnables uniquement**) seront recyclés pour devenir des tuyaux, du mobilier de jardin, des fibres textiles (polaires, par exemple.)
 - o Les emballages métalliques (**vidés mais non rincés**) seront recyclés pour devenir de la tôle pour voitures, des canettes, des rails.

- Les produits dangereux doivent obligatoirement être déposés dans une déchèterie.
 -
 - **Dans les poubelles grises**, on jette les ordures ménagères, placées dans des sacs fermés : épiluchures, plastique, cartons souillés, débris de vaisselle, papiers gras etc...
 - Le traitement se fait dans les usines de Gerland et de Rillieux : incinération et valorisation. Cette opération permet de produire du chauffage, de l'électricité, des produits pour aciérie, du mâchefer, des matériaux pour les travaux publics. On produit ainsi du chauffage urbain pour 50 000 foyers. Les fumées sont traitées et ce qui sort de la cheminée de l'usine n'est plus que de la vapeur d'eau. L'usine s'auto-alimente en électricité et produit même un surplus.
 - Au cas où les jours fériés tombent un lundi et un samedi, le ramassage se fait tout de même, pour ne pas laisser s'accumuler les déchets (lundi de Pentecôte, 14 juillet, par exemple, sauf Noël, 1^{er} janvier, 1^{er} mai).
 - **Dans les bacs à verre** : on jette les bouteilles, les bocaux (sans couvercle ni bouchon). **Ni vaisselle ni verres de table, ni ampoules électriques (tous ces produits ne sont pas faits du même verre et ne sont donc pas réutilisables)**. Tout le verre collecté sert à fabriquer de nouveau des bouteilles (recyclage à l'infini). 100% d'une bouteille est recyclé. L'argent produit est reversé à la *Ligue contre le cancer*. Cependant, on estime que seule 1 bouteille sur 3 est mise actuellement dans le bac à verres. On a constaté une diminution du tonnage. Il y a donc une belle marge de progression et des efforts à faire.
- Les titulaires du ramassage (sous-traitants) ont une obligation de résultat. Ils doivent vider les silos avant que ceux-ci ne soient pleins à 90%.
 - La note de qualité du 5^{ème} arrondissement (2,76 sur 4) est meilleure que la moyenne du Grand Lyon.
 - L'enjeu est de diminuer de 15% le volume des déchets collectés d'ici à 2030 : un travail à mener avec les industriels.
 - Déchets des professionnels : **le Grand Lyon traite les déchets des particuliers**. Mais une tolérance de 840 litres/semaine est accordée aux artisans et commerçants, ce qui correspond à un bac de 140 litres par jour présenté 6 jours par semaine. Le surplus doit être évacué par une entreprise privée. En cas de problème, des agents vont à la rencontre des commerçants. Dans des cas extrêmes, la police municipale peut verbaliser. Les commerçants paient la taxe TOM (ordures ménagères), qui est un impôt lié au foncier bâti.
 - Les déchets non assimilés peuvent être évacués par des filières privées.
 - L'accès aux déchèteries est gratuit pour les véhicules légers. Les petites camionnettes ont droit à 4 passages par mois. Pour les plus gros véhicules, l'accès est payant.

Questions diverses

- Problème des habitants d'immeubles du Chemin Neuf qui ne savent pas où entreposer leurs bacs. Pour certains, une entente a été trouvée avec l'Auberge de Jeunesse. La question sera étudiée avec la mairie et les services lors du réaménagement du parking.
- Problème de propreté près des lycées Saint-Just et Jean-Moulin : des actions ont été menées récemment par les CIL et un surplus de corbeilles (8) a été installé. Reste à régler le problème du non-vidage de ces corbeilles pendant le week-end.
- Ramassage des encombrants : différentes solutions appliquées dans d'autres villes sont envisagées et/ou étudiées. À Lyon, des bennes sont placées une fois par mois dans chaque arrondissement. Un service assuré par une Régie de quartier (du 2^{ème} arr.) existe pour les personnes âgées. Ce service est payant.
- Horaires pour sortir les poubelles ? Il n'en existe pas d'officiel. Dans le cadre du service complet assuré par le Grand Lyon, les poubelles ne doivent pas séjourner plus de 2h à l'extérieur. Dans le cas où chacun sort sa poubelle, il n'y a pas de réglementation.
- Silos à verre enterrés ? Ce n'est pas toujours possible à cause des réseaux souterrains (il faut un trou de 3x3x3 m pour chaque silo). Quand l'opportunité se présente, on le fait.
- Le système de collecte pneumatique est un système très cher (en investissement et fonctionnement) et peu fiable (voir Grenoble, Montpellier). Des études ont été faites par Le Grand Lyon.

Présentation du projet : « Ploubelle la ville », qui se met en place pour la fête de quartier et pourrait se prolonger dans le temps. Voir le feuillet joint.

Une visite du centre de tri est proposée. Les participants accueillent cette invitation avec joie.

À mettre en place.

Chacun repart avec un dépliant explicatif sur le tri et un sac pour le tri sélectif : merci au Grand-Lyon.